

Assemblée communale du 4 juillet 2022, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président .

Scrutateurs : Daniel Pasche et Daniel Bähler sont nommés scrutateurs.

Présents : 26 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mars 2022.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021
3. Prendre connaissance et approuver le projet de remplacement de l'installation de traitement UV de la station de pompage de Champs-Fallat ; voter le crédit de fr. 60'000.— nécessaires aux travaux et donner la compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
4. Approuver la demande de naturalisation présentée par Desfeuilles Henri, Saint-Ursanne, ressortissant français
5. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mars est approuvé.

2. Comptes 2021

Jean-Paul Lachat, Maire, présente le dossier conjointement avec Philippe Burket, administrateur communal. M. Lachat indique que le compte général boucle avec un excédent de produits de fr. 9'638.94 alors que le budget prévoyait un découvert de fr. 87'827.52. Quant au compte des investissements, il se solde net sur 1.86 millions de francs contre fr. 716'200.— prévus au budget. M. Lachat donne également le résultat des financements spéciaux :

- traitement des eaux : fr. 66'814.70
- alimentation en eau : fr. – 10'805.35
- gestion des déchets : fr. 5'394.35
- améliorations foncières (chemins ruraux) : fr. 5'516.05

Philippe Burket donne ensuite le détail des principales variations budgétaires du compte général et des financements spéciaux. Il précise les dépassements budgétaires de la compétence de l'Assemblée.

M. Burket signale que 14 projets d'investissements du patrimoine administratif et 9 du patrimoine financier ont été traités en 2021, pour un investissement net de fr. 2'231'910.--. Par ailleurs, 9 projets d'investissements sont bouclés, dont il détaille le décompte brut et le financement :

objet	Crédit	Décompte	Différence	Financement		Solde net	Financement
				Subventions	dons		
Assainissement PC, Saint- Ursanne	98 000.00					98 000.00	fonds
		102 345.85	4 345.85			102 345.85	fonds
Logement communal Epauvillers	105 000.00					105 000.00	emprunt
		86 889.05	-18 110.95			86 889.05	emprunt
Logement Q18, Saint-Ursanne	240 000.00					240 000.00	emprunt
		230 842.95	- 9 157.05	18 453.00		212 389.95	emprunt
Parking Les Saules, Saint-	50 000.00					50 000.00	emprunt
		63 278.60	13 278.60			63 278.60	emprunt
local rez-de- chaussée, Q4,	200 000.00			-	-	200 000.00	emprunt
		210 873.80	10 873.80	-	-	210 873.80	emprunt
Tableaux, numériques,	58 000.00			17 000.00		41 000.00	emprunt
		55 659.35	- 2 340.65	22 570.00		33 089.35	liquidités
Façades Q18, Saint-Ursanne	30 000.00					15 000.00	emprunt
		31 170.25	1 170.25	3 111.00		15 000.00	fonds taxe séjour
Sanitaires étage Q18, Saint-	35 000.00					35 000.00	emprunt
		27 687.50	- 7 312.50			27 687.50	liquidités
La Vacherie, DS	59 250.00					59 250.00	emprunt
		61 756.20	2 506.20			61 756.20	liquidités

(budget - décompte final)

Les dépassements n'excèdent pas fr. 20'000.--, la consolidation reste de la compétence du Conseil communal.

M. Burket présente encore le Bilan en mettant l'accès sur l'évolution des valeurs du patrimoine financier, du patrimoine administratif et de la dette. Il précise à ce sujet que sur les 2,2 millions d'investissements nets, 1,5 ont été financés par les liquidités donc sans recours à l'emprunt.

Enfin, fr. 270'000.— ont été attribués à la réserve de politique budgétaire.

Sur ces bases, le compte global boucle avec un excédent de produits de fr. 76'558.69 provenant pour fr. 9'638.94 du compte général et pour fr. 66'919.75 des financements spéciaux.

Jean-Paul Lachat donne lecture du rapport de l'organe de révision de comptes, qui conclut à leur conformité et recommande à l'Assemblée de les ratifier tels que présentés.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

Au vote, les personnes présentes approuvent à la majorité et sans avis contraire les dépassements budgétaires puis le résultat des comptes 2021, tels que présentés.

### 3. Remplacement UV station de pompage

Yves Charmillot, Conseiller communal, présente le dossier. Il s'agit de décider le remplacement de l'installation UV de traitement de l'eau potable à la station de pompage de Champs-Fallat, à Saint-Ursanne, pour éviter notamment les dysfonctionnements constatés lors des crues du Doubs de février 2021.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Charmillot présente le crédit à voter, d'un montant de fr. 60'000.—, dont le financement sera assuré par les liquidités, à charge du réseau d'eau et sans augmentation des taxes.

Il ajoute que l'UV actuel est en fin de vie et que son remplacement devenait à court terme nécessaire et précise que la nouvelle installation doit permettre d'assurer une alimentation en eau potable sans interruption aussi lors des crues du Doubs et d'une inondation de la station de pompage de Champs-Fallat.

La discussion est ouverte.

Yves Charmillot confirme que l'aménagement de bras morts dans le champ bordant le Doubs à l'amont de la station, n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement de la nappe phréatique, selon les indications de l'office de l'environnement.

M. Charmillot indique également que les analyses menées en février 2021 lors des crues du Doubs ont démontré que l'eau n'était plus traitée et devait donc être cuite pour être consommée.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est accepté à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

#### 4. Naturalisation Henri Desfeuilles, Saint-Ursanne

Jean-Paul Lachat présente le dossier. Il s'agit de statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Henri Desfeuilles, domicilié à Saint-Ursanne.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Lachat présente la personne. Il s'agit de :

- Henri Desfeuilles, né le 12 novembre 1935 à Paris
- de nationalité française
- domicilié à la Rue du Quartier 40, à Saint-Ursanne.

Il ajoute que lors de son audition, M. Desfeuilles s'est exprimé ainsi : « j'aimerais affiner mon titre d'attachement à la Suisse. J'aimerais pouvoir voter au niveau fédéral. C'est une confirmation de mon attachement depuis toujours à la Suisse ».

M. Desfeuilles prendra l'origine de Clos du Doubs.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

#### 5. Divers

Jean-Paul Lachat explique que les frais d'évacuation des déchets aux alentours de la ferme de la Vacherie, payés par la commune, ont été facturés aux exploitants de l'époque, qui les remboursent par acompte.

Yves Charmillot indique que chaque village dispose d'un voyer responsable de l'entretien des rues.

Jean-Paul Lachat explique que la commune ne dispose pas des ressources nécessaires pour surveiller en permanence le respect des règles édictées pour le secteur de la plage de Saint-Ursanne et que nous comptons principalement sur la bonne volonté des citoyens en la matière. Pour éviter que les incivilités se multiplient, la commune examinera l'opportunité de faire appel à la police cantonale pour des contrôles.

Le Conseil communal indique également qu'il examinera si la signalisation du parcage payant au parc de la plage est suffisante ou doit être améliorée.

En réponse à une question sur le processus de révision du plan d'aménagement local, Jacques Vuillaume rappelle les règles en vigueur en matière de définition des besoins en zone à bâtir. Il confirme la nécessité de réduire globalement les surfaces actuellement affectées comme telle d'une part et la volonté d'affecter des zones qui pourront véritablement être construites et répondre aux demandes d'autre part.

Les Autorités sont remerciées pour les travaux de renouvellement des infrastructures à Ocourt, en particulier la rénovation de la fontaine du village.

Les travaux de relevés du cadastre semblent être faits sans utiliser les bornes existantes. Il est précisé que ces bornes ne sont plus forcément nécessaires à ces opérations.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'Assemblée à 21.00 heures.

**ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS**

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Paupe

Philippe Burket